

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 9 février 2016 à 19h30 Centre communautaire de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Inès Pontiroli, Nancy Draper-Maxsom, Thomas Howard, Edward McCann et Dr Jean Amyotte.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général et Dominic Labrie, chef de service – Communications et adjoint à la direction générale, ainsi que quelques contribuables.

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

- James Eggleton
- Importance de la constance quant aux lieux et horaires des réunions
 - Demande des explications concernant le redécoupage des districts électoraux
 - Demande des explications concernant l'embauche d'un étudiant en génie civil
 - Demande des explications concernant les dossiers d'urbanisme à l'ordre du jour

16-02-2655

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 12 janvier 2016
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de février
 - 5.5 Rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.6 Désignation – Comité de négociation – Convention des employés
 - 5.7 Adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
 - 5.8 Octroi d'un mandat pour la division du territoire de la municipalité de Pontiac en districts électoraux
 - 5.9 Comité santé et sécurité au travail
 - 5.10 Communication – répétitrice pour le secteur nord de la municipalité
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Création d'une organisation municipale de sécurité civile
 - 6.2 Adoption du plan municipal de sécurité civile
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Embauche d'un technicien en génie civil
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Demande de transmission d'information additionnelle au dossier de la CPTAQ #410626 qui vise la démarche d'autorisation d'un usage autre qu'agricole appuyée par la résolution du conseil du mois de septembre #15-09-2506 sur le lot 14B-3, rang 5 du canton d'Onslow
 - 9.2 Transfert du dossier d'infraction à la firme d'avocats RPGL - 1569, route 148
 - 9.3 Transfert du dossier d'infraction à la firme d'avocats RPGL - : adresse 2101, chemin Beaudoin
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Contrat d'achat d'espace publicitaire – Guide touristique du Pontiac 2016
 - 10.2 Restauration du terrain de pétanque
 - 10.3 Camp de jour

- 10.4 Entente entre la Municipalité de Pontiac et Groupe Action Jeunesse pour la responsabilité de l'accès du gymnase à l'établissement de l'école Notre-Dame-de-la-Joie
- 10.5 Heures – bibliothèque de Luskville
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :
 - a) animaux
 - b) Dépôt des procès-verbaux des réunions du comité agricole (3)
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de janvier 2016
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par:

Appuyé par:

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

AMENDEMENT

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 12 janvier 2016
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de février
 - 5.5 Rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.6 Désignation – Comité de négociation – Convention des employés
 - 5.7 Adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
 - 5.8 Octroi d'un mandat pour la division du territoire de la municipalité de Pontiac en districts électoraux
 - 5.9 Comité santé et sécurité au travail
 - 5.10 Communication – répétitrice pour le secteur nord de la municipalité
 - 5.11 Vente des équipements
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Création d'une organisation municipale de sécurité civile
 - 6.2 Adoption du plan municipal de sécurité civile
- 7. Travaux publics**
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Demande de transmission d'information additionnelle au dossier de la CPTAQ #410626 qui vise la démarche d'autorisation d'un usage autre qu'agricole appuyée par la résolution du conseil du mois de septembre #15-09-2506 sur le lot 14B-3, rang 5 du canton d'Onslow
 - 9.2 Transfert du dossier d'infraction : adresse 1569, route 148 à la firme d'avocats RPGL
 - 9.3 Transfert du dossier d'infraction : adresse 2101, ch. Beaudoin à la firme d'avocats RPGL
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Contrat d'achat d'espace publicitaire – Guide touristique du Pontiac 2016
 - 10.2 Restauration du terrain de pétanque
 - 10.3 Camp de jour
 - 10.4 Entente entre la Municipalité de Pontiac et Groupe Action Jeunesse pour la responsabilité de l'accès du gymnase à l'établissement de l'école Notre-Dame-de-la-Joie

- 10.5 Heures – bibliothèque de Luskville
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :
 - a) animaux
 - b) Dépôt des procès-verbaux des réunions du comité agricole (3)
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de janvier 2016
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par: Edward McCann
 Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Le vote est demandé :

Pour : Inès Pontiroli Edward McCann	Contre : Nancy Draper-Maxsom Thomas Howard Brian Middlemiss Dr. Jean Amyotte
--	---

Rejetée

L'amendement de l'ordre du jour étant rejeté, le vote est demandé sur la résolution originale :

16-02-2656

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 12 janvier 2016
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de février
 - 5.5 Rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.6 Désignation – Comité de négociation – Convention des employés
 - 5.7 Adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
 - 5.8 Octroi d'un mandat pour la division du territoire de la municipalité de Pontiac en districts électoraux
 - 5.9 Comité santé et sécurité au travail
 - 5.10 Communication – répétitrice pour le secteur nord de la municipalité
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Création d'une organisation municipale de sécurité civile
 - 6.2 Adoption du plan municipal de sécurité civile
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Embauche d'un technicien en génie civil
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Demande de transmission d'information additionnelle au dossier de la CPTAQ #410626 qui vise la démarche d'autorisation d'un usage autre qu'agricole appuyée par la résolution du conseil du mois de septembre #15-09-2506 sur le lot 14B-3, rang 5 du canton d'Onslow
 - 9.2 Transfert du dossier d'infraction : adresse 1569, route 148 à la firme d'avocats RPGL

- 9.3 Transfert du dossier d'infraction : adresse 2101, ch. Beaudoin à la firme d'avocats RPGL
- 10. Loisirs et culture**
- 10.1 Contrat d'achat d'espace publicitaire – Guide touristique du Pontiac 2016
- 10.2 Restauration du terrain de pétanque
- 10.3 Camp de jour
- 10.4 Entente entre la Municipalité de Pontiac et Groupe Action Jeunesse pour la responsabilité de l'accès du gymnase à l'établissement de l'école Notre-Dame-de-la-Joie
- 10.5 Heures – bibliothèque de Luskville
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
- 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :
- a) animaux
- b) Dépôt des procès-verbaux des réunions du comité agricole (3)
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
- 13.1 Registre de correspondance du mois de janvier 2016
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée sur division

Les conseillers Mme Inès Pontiroli et M. Edward McCann votent contre la résolution.

16-02-2657

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

Il est

Proposé par: Edward McCann
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 12 janvier 2016.

Adoptée

16-02-2658

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (FÉVRIER 2016)

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **72 760,00 \$**.

Adoptée sur division

Les conseillers Dr. Jean Amyotte et Mme Inès Pontiroli votent contre la résolution.

16-02-2659

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **70 349,11\$** (voir annexe) pour la période se terminant le 31 janvier 2016 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée sur division

Les conseillers Dr. Jean Amyotte et Mme Inès Pontiroli votent contre la résolution.
La conseillère Mme Inès Pontiroli estime qu'il manque d'explications pour certaines factures.

16-02-2660

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 8 janvier au 27 janvier 2016, le tout pour un total de **403 690,94 \$** (voir annexe).

Adoptée

16-02-2661

LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, pour un montant total de **12 002,90 \$** taxes incluses.

Adoptée sur division

Le conseiller M. Edward McCann vote contre la résolution.

Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 7 janvier 2016 au 27 janvier 2016.

16-02-2662

DÉSIGNATION - COMITÉ DE NÉGOCIATION – CONVENTION DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE la convention collective avec le syndicat a pris fin le 31 décembre 2014;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le Conseil désigne Mme Nancy Draper-Maxsom, M. Brian Middlemiss, M. Roger Larose ainsi que le directeur général et la directrice du service des finances et des ressources humaines, pour siéger au comité de négociation pour la convention collective des cols blancs et cols bleus de la municipalité de Pontiac.

Adoptée sur division

Les conseillers Dr. Jean Amyotte et Mme Inès Pontiroli votent contre la résolution.

16-02-2663

ADHÉSION À L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une Cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour;

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités faisant déjà partie de l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE la Municipalité de Pontiac accepte l'adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, aux conditions prévues à l'Annexe « A » intitulée « Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour »; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite.

Adoptée

16-02-2664

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE PONTIAC EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la division des districts électoraux, notamment afin de respecter l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prescrivant que le nombre d'électeurs dans un district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25% au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de la municipalité par le nombre de districts ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que cet exercice soit mené de façon professionnelle et non partisane ;

CONSIDÉRANT que la firme Innovision Inc. offre de réaliser le géo-référencement des électeurs, de présenter divers scénarios décisionnels et de préparer une description légale selon les normes du directeur général des élections du Québec pour 10 500\$, taxes en sus ;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accepte la proposition d'Innovision Inc. et que cette dépense soit imputée à la ligne budgétaire 02 13000 411.

Le vote est demandé :

Pour :	Brian Middlemiss	Contre :	Inès Pontiroli
	Nancy Draper-Maxsom		Dr. Jean Amyotte
	Thomas Howard		Edward McCann
	Roger Larose		

Adoptée sur division

Les conseillers Dr. Jean Amyotte, Mme Inès Pontiroli et M. Edward McCann votent contre la résolution car ils estiment que la procédure aurait pu être faite à l'interne.

Le conseiller M. Edward McCann suggère de faire une demande de reconduction avant de procéder au redécoupage des districts électoraux.

16-02-2665

COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la composition du comité de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient aux membres du Local 106 Teamsters Québec et de l'Association des pompiers de Pontiac de désigner les représentants des employés;

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de nommer Monsieur le maire, le chef de division des travaux publics et le directeur du service incendie à titre de représentant de l'employeur.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'y nommer un représentant des employés cols blancs, un représentant des employés cols bleus et un membre de la brigade du Service de sécurité incendie, tels que désignés par les associations de travailleurs.

Adoptée

16-02-2666

COMMUNICATION – RÉPÉTITRICE POUR LE SECTEUR NORD DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a installé une répétitrice sur le terrain de M. Ian MacKechnie en 2005 pour améliorer les communications radio;

CONSIDÉRANT QUE le système de communication est utilisé par le service des travaux publics et le SSI;

CONSIDÉRANT QU'une compensation annuelle de 355,36\$ a été versé à M. MacKechnie en 2015 pour l'électricité et l'utilisation du terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 10 ans se terminait en 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général a renouveler cette entente pour 5 ans, aux même conditions que celles prévalent en 2015, assujetties à une indexation annuelle selon l'IPC (index des prix à la consommation).

Adoptée

16-02-2667

CRÉATION D'UNE ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique ;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss

Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de sécurité civile :

Coordonnateur municipal et porte-parole :	Benedikt Kuhn	Directeur général
Directeur des opérations - incendies :	Michel Lemieux	Directeur du service incendie
Directeur des opérations - travaux publics :	Michel Trudel	Chef de division - Travaux publics
Coordonnateur des communications :	Dominic Labrie	Chef des communications
Conseiller technique :	Alain Bourgeois	Directeur des infrastructures et des travaux publics
Opérateur usine d'eau :	Mike Proulx	Opérateur d'usine d'eau potable et usée
Directrice de l'administration :	Ginette Chevrier	Directrice des finances et des ressources humaines et directrice générale adjointe
Responsable Service techniques et transports :	Marc Lavigne	Chef d'équipe
Responsable Services aux sinistrés :	Lucie St-Aubin	Préposée aux communications
Chef ravitaillement :	Louise Ramsay	Commis à la comptabilité
Chef des bénévoles :	Laura Rendle-Hobbs	Commis à la taxation

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général de la Municipalité est responsable de procéder à des substitutions, au besoin, notamment en cas du départ d'un employé.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de la Municipalité.

Adoptée

16-02-2668

ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., ch. S-2.3) prévoit que toute municipalité doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans

un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le Plan de sécurité civile de la Municipalité de Pontiac, Phase 1, daté du 1^{er} janvier 2016, tel que soumis.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général de la Municipalité est responsable de coordonner la planification de la sécurité civile municipale et de procéder à des substitutions au sein de l'organisation municipale de sécurité civile, au besoin, notamment en cas du départ d'un employé.

Adoptée

16-02-2669

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de compléter le plan d'intervention pour un réseau d'égout et d'aqueduc afin notamment d'avoir droit aux subventions du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QU'il est notamment nécessaire d'effectuer des travaux de préparation pour la restauration du chemin de la Montagne phase II, le plan de drainage, l'inspection de certaines infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE M. Philippe Beaudoin a déjà travaillé sur ces projets;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la recommandation du directeur des infrastructures et des travaux publics et accorde une autorisation pour l'embauche temporaire d'un étudiant en technique de génie civil;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à l'embauche de M. Philippe Beaudoin pour un contrat à durée déterminée de 250 heures au taux horaire de 19,00\$.

Adoptée sur division

Les conseillers Mme Inès Pontiroli et Dr. Jean Amyotte votent contre la résolution.

16-02-2670

DEMANDE DE TRANSMISSION D'INFORMATION ADDITIONNELLE AU DOSSIER DE LA CPTAQ # 410626 QUI VISE LA DÉMARCHE D'AUTORISATION D'UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE APPUYÉE PAR LA RÉOLUTION DU CONSEIL DU MOIS DE SEPTEMBRE #15-09-2506 SUR LE LOT 14B-3, RANG 5 DU CANTON D'ONSLOW

CONSIDÉRANT la demande formulée par la CPTAQ en date du 7 décembre 2015 de compléter les informations demandées en vertu de l'article 58.2 de la Loi qui exige de la municipalité de confirmer si des espaces appropriés pour l'usage autre qu'agricole seraient disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le zonage permet l'usage résidentiel dans certaines zones qui ne sont pas entièrement développées;

CONSIDÉRANT que les lots présents sur le territoire de la municipalité de Pontiac qui pourraient être utilisés pour des fins résidentielles sont restreints en raison : l'étendue du

territoire agricole, du Parc de la Gatineau, des milieux humides, des bandes de protection riveraines, la plaine inondable, etc.

CONSIDÉRANT QUE, comme mentionné dans la résolution #15-09-2506, l'usage proposé n'aura pas comme effet de restreindre la possibilité de pratiquer l'agriculture sur le lot sujet de la demande ni les terrains avoisinants, qu'il permettra d'arrêter l'usage clandestin de ce terrain comme dépotoir, éliminant ainsi une source de contamination des ressources eau et sol et ne contrevient pas au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QU'il existe sur le territoire de la municipalité de Pontiac un nombre important de lots situés dans le territoire agricole qui ne sont pas exploités selon leur potentiel agricole;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil confirme que sur le territoire de la municipalité de Pontiac il y a un nombre relativement restreint de terrains qui peuvent recevoir une nouvelle résidence.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil reconferme son appui à la demande afin de permettre une utilisation à une fin autre qu'agricole, soit résidentielle, du lot 14B-3, Rang 5, du Canton d'Onslow et ce pour les raisons énumérées ci-haut.

Adoptée

16-02-2671

TRANSFERT DU DOSSIER D'INFRACTION À LA FIRME D'AVOCATS RPGL - 1569, ROUTE 148

CONSIDÉRANT QUE les faits reprochés au propriétaire constitue une contravention au règlement de zonage local 177-01;

CONSIDÉRANT QUE les tentatives de l'administration municipale afin de convaincre le propriétaire de la résidence 1569, route 148 de ne plus entreposer ses camions lourds et équipement ont échouées;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect de normes prescrites ne cesse d'accentuer l'effet indésirable sur le voisinage et le cadre bâti d'une façon générale;

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de transférer le dossier d'infraction à la firme RPGL pour entamer les démarches prévues par tout règlement municipal et loi applicable.

Adoptée

16-02-2672

TRANSFERT DU DOSSIER D'INFRACTION À LA FIRME D'AVOCATS RPGL - 2101, CHEMIN BEAUDOIN

CONSIDÉRANT que la municipalité peut prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances et veiller à la sécurité publique conformément à l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la résidence au 2101 chemin Beaudoin constitue un danger imminent à la sécurité des personnes et une source de nuisance;

CONSIDÉRANT QUE les tentatives de l'administration municipale afin de convaincre le propriétaire, soit de faire les travaux pour son entretien ou la démolir, ont échouées;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de transférer le dossier à la firme RPGL pour entamer les démarches prévues par tout règlement municipal et loi applicable.

Adoptée

16-02-2673

ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE – GUIDE TOURISTIQUE DU PONTIAC 2016

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Edward McCann

ET RÉSOLU QUE la municipalité achète un espace publicitaire d'une demie page dans le Guide touristique du Pontiac au tarif de 423,30\$ (taxes en sus).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la somme sera prise à même le compte budgétaire #02 62900 349).

Adoptée

16-02-2674

RESTAURATION DU TERRAIN DE PÉTANQUE

CONSIDÉRANT QUE le Club de pétanque de Luskville a soumis une demande le 30 septembre 2015 afin de restaurer le terrain de pétanque ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action Municipalité Amie des Aînés prévoit l'aménagement de certains parcs pour nos aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des travaux requis peuvent être fait par le personnel de la Municipalité ;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le service des travaux publics procède à la restauration du terrain de pétanque tel que demandé par le Club de pétanque de Luskville dans sa lettre du 30 septembre.

IL EST AUSSI RÉSOLU que l'on consacre un budget de 1 500,00\$ pour l'achat de bancs.

Adoptée

16-02-2675

CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes et faciliter la conciliation travail et famille en relançant le camp de jour estival;

CONSIDÉRANT QUE les Maisons des Jeunes du Pontiac coordonnent actuellement plusieurs projets de camp de jour estival ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis par les Maisons des Jeunes du Pontiac pour le camp de jour estival de la municipalité de Pontiac;

Il est

Proposé par: Roger Larose
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente tel que présenté le 2 février 2016.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les 6 000\$, plus taxes applicables, seront imputés au compte budgétaire #0270100447.

Adoptée

16-02-2676

ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC ET GROUPE ACTION JEUNESSE POUR LA RESPONSABILITÉ DE L'ACCÈS DU GYMNASÉ À L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-JOIE

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente pour l'accès au gymnase de l'école Notre-Dame-de-la-Joie entre la Municipalité et Groupe Action Jeunesse est échu depuis le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac négocie toujours le renouvellement d'une entente d'accès avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité poursuive la collaboration avec Groupe Action Jeunesse concernant la responsabilité d'accès au gymnase de l'école Notre-Dame-de-la-Joie sur une base mensuelle, sur la base du protocole d'entente de 2015.

IL EST AUSSI RÉSOLU que la Municipalité se réserve le droit de mettre fin à cette entente unilatéralement, suite à un préavis de 2 mois.

Adoptée

16-02-2677

HEURES – BIBLIOTHÈQUE DE LUSKVILLE

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Luskville est ouverte 5 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens a formellement demandé que s'y tienne une activité mensuelle de type « heure du conte » assortie d'un service de prêt de livres;

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE les heures d'ouverture de la bibliothèque de Luskville soient étendues afin d'inclure la plage horaire suivante: dernier dimanche du mois, de 9h à 11h;

IL EST AUSSI RÉSOLU QU'il s'agit d'un projet-pilote, d'une durée de 12 mois, débutant au mois de février;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette plage horaire soit aussi ouverte aux citoyens qui voudraient bénéficier du service de prêt de livre;

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE cette activité soit conduite sous l'autorité de la responsable de la bibliothèque de Luskville.

Adoptée

La conseillère Mme Inès Pontiroli quitte la séance à 20h35.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

James Eggleton - Demande des explications concernant la résolution 9.1(14B-3 Rang 5)

- Demande des explications concernant la répétitrice pour les communications radio
 - Est satisfait que la municipalité engage une firme externe pour le redécoupage électoral afin d'éviter la politisation du processus
- Debbie Cloutier-Tremblay
- Est satisfaite que la municipalité engage une firme externe pour le redécoupage électoral afin d'éviter la politisation du processus
 - Est d'accord avec la judiciarisation de certains dossiers concernant des infractions aux règlements d'urbanisme mais souhaiterait une approche plus globale et équitable
 - Déplore que l'ensemble des contribuables paient pour le camp de jour
 - Demande des explications concernant l'Entente de la Cour municipale commune
- James Eggleton
- Rencontre prochaine avec les résidents des chemins de tolérance
 - Déplore que la conseillère du district 4 quitte avant la fin de la séance
- Ricky Knox
- Demande des explications concernant le statut des niveleuses de la municipalité
 - Déplore que la Municipalité dépense trop, notamment en pavant de nouveaux chemins

16-02-2678

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h53 ayant épuisé l'ordre du jour

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».